



MINISTRE DU PETROLE, DES MINES ET DE L'ENERGIE

SOCIETE MAURITANIENNE DES HYDROCARBURES



Avis d'Appel d'Offres National (AAON)
Appel d'Offres National N°06/CPMP/ SMH/2024

1. Cet AAON fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics de la Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH) pour l'année 2024. La Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH) lance le présent AON pour l'aménagement et la construction du mur de clôture du dépôt de la SMH et ce, sur financement propre.
2. La SMH sollicite des offres sous plis fermés de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour des travaux relatifs à l'aménagement et à la construction du mur de clôture du dépôt de la SMH en un seul lot.
3. La visite des lieux du site des travaux et de ses environs est obligatoire. Les soumissionnaires doivent obligatoirement effectuer la visite des lieux au plus tard le 12/05/2024. Le point de rendez-vous est fixé au siège de la SMH.
4. Le dossier d'Appel d'Offres, en version authentique cachetée par la CPMP de la SMH pourra être obtenu auprès du Secrétariat de la CPMP de la SMH contre reçu de versement de la somme, non remboursable, de dix mille nouvelles ouguiyas (10.000 N-UM) dans le compte de la SMH (Seule la copie cachetée et paraphée du DAO fait foi), à la Société Générale de Mauritanie (SGM) suivant :

Titulaire du compte : Société Mauritanienne des Hydrocarbures			
Domiciliation : Nouakchott			
Banques	Agence	Compte	Clé RiB
00012	00001	00000007195	30
Swift :BIIMMRMR			
IBAN : MR1300012000010000000719530			

5. Les candidats peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents de l'Appel d'Offres du lundi au jeudi, de 9h00 à 16h00, et le vendredi de 9h00 à 12h00, à l'adresse suivante :
Société Mauritanienne des Hydrocarbures,
ILOT K Rue 42-133 N° : 349
Nouakchott Mauritanie
Tél : + 222 45 25 59 93 - Fax : +222 45 25 59 92
Email : baha@smhpm.mr ; ma.mohamedou@smhpm.mr ; mahfoudh.yehdih@smhpm.mr ; isselmouvid@smhpm.mr ; jaafar.sidi@smhpm.mr ; hamdi@smhpm.mr

6. Les exigences minimales en matière de qualification sont :

- Avoir un chiffre d'affaires moyen annuel pour les travaux de construction, durant les trois (3) dernières années (2021/2022/2023), d'un montant de dix millions de Nouvelles Ouguiyas (10.000.000 MRU).

- Avoir réalisé avec succès, en tant qu'entreprise principale, au moins deux (2) marchés de travaux de même nature et de complexité semblable, durant les cinq (05) dernières années. Des attestations de bonne exécution, délivrées par les maîtres d'ouvrage, devront être présentées à l'appui.
- Pouvoir mobiliser le personnel nécessaire demandé (voir Section III, Critères de qualification)
- Disposer du matériel nécessaire demandé, en propre ou en location, (voir Section III, Critères de qualification)
- Disposer d'une attestation bancaire d'autofinancement à hauteur d'un montant de cinq millions de Nouvelles Ouguiyas (5.000.000 MRU)

7. Le dossier d'Appel d'Offres, en version authentique cachetée par la CPMP de la SMH et la DA de la SMH est transmis avec le présent AAON. Seule la copie cachetée et paraphée du DAON fait foi.

8. Les soumissions d'une validité de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres doivent être établies en français.

9. Les offres doivent être transmises, sous peine de forclusion, au plus tard le **27/05/2024 à 12 H00 TU** en quatre (4) exemplaires, en papier, dont un (1) original marqué comme tel et trois (3) copies

+ une copie électronique, obligatoire, en format EXCEL du DQE & BPU, pour les besoins d'évaluation

10. Les plis contenant les soumissions seront ouverts, en séance publique, le **27/05/2024 à 12H15 TU**, par la Commission de Passation des Marchés Public de la SMH en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

11. Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à : trois cent mille Nouvelle Ouguiya (**300.000 MRU**) et d'une validité de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

12. Chaque offre doit être placée dans une enveloppe fermée, qui ne devra comporter que la mention : « À Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics de la SMH: Marché des travaux relatifs à l'aménagement et à la construction du mur de clôture du dépôt de la SMH» à l'adresse suivante : Secrétariat de la CPMP-SMH, ILOT K Rue 42-133 N° : 349 Nouakchott Mauritanie »

13. Le délai d'exécution des travaux : **cinq (05) mois.**

14. Les candidats devront sous peine de rejet de leur offre fournir à l'appui de leur soumission un certificat de qualification et de classification de leur entreprise conformément à la lettre circulaire de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics N°001/24 du 20/02/2024.

15. Toute offre qui n'est pas présentée en Toutes Taxes Comprises sera considérée non conforme et rejetée

Fait à Nouakchott le, 23/04/2024
Directeur Général de la SMH
Mohamed OULD KHALED
